

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
0413310222

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 570n et RD 28 - Graveson- Aménagement paysager de l'anneau central du rond-point de Millet.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'État a été maître d'ouvrage de la construction du rond-point de Millet à l'intersection de la RN 570 et de la RD 28, en 1999/2000.

La Commune de Graveson avait souhaité réaliser elle-même des aménagements paysagers spécifiques qui ont été finalisés en 2000, et qui sont entretenus, depuis, par la commune.

Le rond-point de Millet a été, par la suite, transféré au Département en même temps que la RN 570 devenue RD 570n.

La présente convention a pour objet de régulariser et de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune de Graveson dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du domaine public routier départemental et de ses dépendances hors agglomération.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL